



EDITORIAL

Mes chers administrés,

Une nouvelle rentrée.

Pour nos écoliers c'est une nouvelle étape qui commence avec ses craintes et ses espoirs.

Pour tous, c'est aussi le moment des bonnes résolutions et peut être que nous mêmes, adultes, pourrions-nous nous inspirer de cette foi dans l'avenir.

L'année scolaire commence et l'équipement s'est encore amélioré avec le nouveau restaurant scolaire qui vient compléter à temps des locaux trop exigus.

La population est invitée à l'inauguration de ce nouveau bâtiment dont la fonctionnalité et l'esthétique sont une réussite.

De tout temps, la municipalité a considéré comme prioritaire l'amélioration des infrastructures pour sa jeunesse ;

- le développement du groupe scolaire s'est fait au rythme de la croissance de la population ;*
- les services, (restauration, garderie péri-scolaire, centre aéré...) s'améliorent d'année en année ;*
- l'équipement sportif et de loisirs (aire de jeux, terrain de sport, bientôt tennis, animation,) répond aux besoins d'activité et de détente.*

Il s'agit d'un choix délibéré : la jeunesse, évidemment, est l'avenir de la commune. Si nous voulons la mettre dans les meilleures conditions d'épanouissement, les actions à son bénéfice doivent être prioritaires.



Des vacances bien méritées

Nous avons la chance d'avoir une proportion d'enfants relativement importante (la tranche d'âge 0 - 10 ans représente 20 % de la population). C'est une assurance pour l'avenir et pour le dynamisme de la commune.

A chaque enfant je souhaite une bonne rentrée en rappelant que le travail est la seule voie de la réussite et que l'avenir n'est jamais tout tracé. Ce que sera demain, dépend déjà, de ce qui est fait dès aujourd'hui.

Votre Maire

Maurice Séverin COLLOMB.

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AOUT 1992

DELIBERATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, le cinq Août à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice COLLOMB, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Juillet 1992

Présents : MM. COLLOMB, Maire, Mme SILVIA, MM. BELET, LONG, MINIHI, MONTY, PIN, SANTONI, SIRGUE.

Procurations : M. MICHEL à M. GOFFRE, M. COLLOMB à M. SANTONI.

Secrétaire de séance : Anne Marie SILVIA.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des présents :

✓ **DEMANDE** à la juridiction financière d'exiger l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 1991.

✓ **DECIDE** de rencontrer à nouveau le directeur de l'IME à propos d'une demande de garantie d'emprunt financier par l'ARI.

✓ **ACCORDE** la demande de financement pour l'école d'un intervenant en éducation physique.

✓ **DEMANDERA** un devis pour la clôture du stade.

✓ **DEMANDERA** des précisions à la directrice concernant la mise à disposition du stade pour l'école lors des horaires scolaires. Une convention règlera les modalités d'utilisation.

✓ **DECIDE** de proposer, dans le cadre de l'application de la Loi d'orientation du 6 Février 1992, comme partenaires, l'ensemble des Communes suivantes :

AURIOL	LA BOUILLADISSE
BELCODENE	LA DESTROUSSE
GREASQUE	PEYPIN
SAINTE SAVOURNIN.	

La plupart de ces Communes, qui ont une affinité à peu près identique présentent une continuité géographique, des particularismes locaux, une tradition et une volonté de coopération déjà mise en oeuvre à travers : le SIBAM, les Syndicats de Collèges, la Charte Intercommunale du Piémont de l'Etoile, le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, le Syndicat d'Aménagement des Massifs Forestiers du Merlançon et de l'Huveaune, de C.C.I.A.S. des Associations sportives et culturelles (la Carbonnière de Provenço, l'Association pour l'Eveil Musical)...

Au terme de plusieurs réunions de concertation tenues avec les représentants de communes concernées, ceux-ci ont affirmé les décisions prises par leurs Conseils Municipaux :

Structure de Coopération : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Partenaires associés : Les communes de AURIOL, BELCODENE, CADOLIVE, GREASQUE, LA BOUILLADISSE, LA DESTROUSSE, PEYPIN, SAINT SAVOURNIN.

Ces huit communes dont la population globale s'élève à 25 300 habitants représentent un périmètre cohérent qui répond parfaitement à l'esprit de la Loi.

Indépendamment des groupes de compétences obligatoires (l'aménagement de l'espace, les actions de développement économique), ces communes ont choisi comme groupe optionnel : protection et mise en valeur de l'environnement.

Elles proposent de resserrer les liens de coopération déjà existants, de promouvoir ainsi le développement harmonieux de cette communauté et d'aller plus loin en élargissant la prise en considération d'autres choix optionnels.

Pour les compétences obligatoires et optionnelles choisies, elles ont tracé les grandes lignes des décisions à prendre et des actions à engager :

1^{er} groupe : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Elaboration d'un schéma directeur, avec entr'autres :

- 1) recherche d'un équilibre cohérent des équipements publics intercommunaux ;
- 2) politique d'harmonisation concertée du P.O.S. ;
- 3) mise en oeuvre d'une politique tendant à la recherche des moyens pour la limitation des accidents de la circulation.

2^{ème} groupe : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1) Développement des zones d'activités existantes par la mise en place de supports d'information ;
- 2) Création de zone d'activités communautaires avec l'objectif de développer la qualité, l'artisanat, les PME ;
- 3) Aides à l'installation de celles-ci en privilégiant les activités non polluantes et créatrices d'emploi.

Groupe Optionnel PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- 1) Traitement et élimination des déchets urbains avec un objectif de collecte sélective ;
- 2) Gestion de l'eau (qualité) ;
- 3) Développement de l'assainissement collectif ;
- 4) Protection des cours d'eau (Huveaune, Merlançon) ;
- 5) Plan d'entretien, de reconstruction de la forêt et protection de celle-ci ;
- 6) Atténuation, voire élimination des nuisances de bruit.

Les Communes précitées, regroupées en Communauté des Communes, demandent à la Commission Départementale de prendre en considération leur volonté. Elles s'engagent à élaborer un programme plus affiné dans l'hypothèse où cette proposition serait retenue.

Ont voté pour : L'ensemble des membres présents ainsi que les Mandats ayant voté par procuration, à l'exception de :

Monsieur Christian SIRGUE qui vote contre ce projet.

La présente délibération est adoptée à la majorité des votants.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, le vingt et un Octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de Belcodène, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Maurice COLLOMB, Maire de la Commune :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/10/1992.

Présent : M. le Maire, Mme Anne Marie SILVIA, MM. Nicolas BELET, Maurice COLLOMB, René GOFFRE, Louis LONG, Adrien MICHEL, Edmond MINIHI, Raymond MORENO, Patrick PIN, Jean SANTONI, Christian SIRGUE.

Excusés : Mme Henriette MARCELLIN, MM. Maurice BERENGER, Georges MONTY.

Absents :

Procurations : Mme MARCELLIN à M. MINIHI et M. BERENGER à M. PIN.

✓ DEMANDE DE MONSIEUR BARRIAL RELATIVE AUX CONSTRUCTIONS FISSURÉES :

Le Conseil n'est pas favorable à une permanence en Mairie. Toutefois, un registre sera tenu en Mairie, pour recevoir les inscriptions des intéressés.

✓ DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE :

Le Conseil demande que soit étudié les tracés des chemins dits «des Barreliers» et de «Cros de Claudas Sud».

✓ PANNEAU D'AFFICHAGE DANS LA SALLE DU TEMPS LIBRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de l'Association des Anciens relative à un panneau d'affichage dans la Salle du Temps Libre.

Le Conseil n'est pas favorable à la pose de panneau à l'intérieur de la salle du Temps Libre.

Dans le but de favoriser l'information des associations, un panneau leur étant réservé sera installé contre le mur de l'épicerie.

✓ MAISON DE MONSIEUR CLAVESANI :

Sera aménagée pour son utilisation par le Comité Feux et Forêts. Le Notaire sera contacté pour accélérer la procédure de mutation et d'évaluation des biens mobiliers.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents :

✓ DECIDE :

D'ADOPTER LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1992 qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	236 420,30	F
Recettes	236 420,30	F

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	4 774 134,79	F
Recettes	4 774 134,79	F

D'AUTORISER les virements de crédits suivants :

Diminution sur Crédits alloués	Augmentation sur Crédits alloués	
Art. 18 : 6 000 F	Art. : 233-130	6 000 F
Art. 18 : 6 000 F	Art. : 1420	6 000 F
Total 12 000 F.		12 000 F

D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

Association des Maires du Vaucluse pour les Communes sinistrées : 10 000 Francs (dix mille francs).

U.S.E.P. : 1 500 Francs (mille cinq cent francs).

La Carbonière de Provenço : 1 300 Francs (mille trois cent francs).

DE PROCEDER à l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 488 et 489, sis quartier les Gourguignoles d'une superficie de 2 800 m², appartenant à Madame VOEUX Arlette, domiciliée Ferme de l'Albinos à Belcodène pour un montant de 25 000 Francs (vingt cinq mille francs).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous documents se rapportant à cette décision, et à diligenter le paiement de cette acquisition.

DE PROCEDER à l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 206, 207, 208, 209, sis quartier l'Angéliou d'une superficie totale de 124 490 m², appartenant à Madame DUPUY Mireille épouse ROUBAUD, domiciliée quartier Bel Air à Auriol, pour un montant de 218 000 Francs (deux cent dix huit mille francs).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous documents se rapportant à cette décision, et à diligenter le paiement de cette acquisition.

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône (Direction Départementale de l'Agriculture), une subvention relative à l'acquisition de terrains situés en zone protégée, classés ND1 au Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

Ces terrains appartenant à Madame Mireille DUPUY, épouse ROUBAUD, domiciliée quartier Bel Air à Auriol (BDR), sont cadastrés Section A, N° 206, 207, 208, 209A, pour une contenance de 124 490 mètres carrés.

Le montant de l'acquisition, conforme à l'avis des Domaines, est fixé à 216 712 Francs.

D'EXERCER son droit de préemption sur la vente de parcelle sise quartier du «Grand Lot», cadastrée section AN° 137, pour une contenance de 865 m² représentant les 51/1000° (Lot n° 4) de la copropriété «SCI la Pinède», pour un montant de 20 000 Francs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents y afférent, et à en diligenter le paiement.

D'ADHERER à l'Association R.T.R. 13 (Association pour le Réseau de Transport Rapide dans les B.D.R.), et d'en acquitter la cotisation annuelle, fixée à 0,10 Francs (dix centimes par habitants, soit :

0,10 x 1 029 = 103 Francs.

D'APPROUVER la convention à intervenir avec L'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative à l'aménagement et à l'entretien de la forêt communale soumise au régime forestier, pour les vingt ans à venir (1991 - 2010).

DE DECLENCHER une procédure de D.U.P. sur le chemin du Cros de Claudas.

D'ADOPTER la décision de défraiement du CDG 13 pour le remplacement de Véronique SAURE.

NUMEROS UTILES

URGENCES

Pompiers	18
Gendarmerie	17
Gendarmerie Gréasque	42.58.80.02
Centre Anti-Poison	91.75.25.25
Service Urgence Main	91.92.10.18
Médecins de Garde Week-End	42.58.66.66
S.O.S. Vétérinaire (de 20 h à 7 h 00)	91.54.00.58

PHARMACIES DE GARDE

OCTOBRE

18 BLANCHET Auriol	42 04 70 53
25 CAILLAC La Bouilladisse	42 72 37 43

NOVEMBRE

1 DERVAUX Roquevaire	42 04 20 51
8 DUCLOUX PEYPIN	42 04 86 96
11 PLEIN SUD Peypin	42 04 91 16
15 JOUVE La Bouilladisse	42 62 97 12
22 LA CROIX VERTE La Destrousse	42 04 80 30
29 MANTEAU Pont de l'Etoile	42 04 04 05

DECEMBRE

6 MONVILLE Saint Zacharie	42 72 90 01
13 MOSCA Auriol	42 04 40 34
20 ROUGIER CHEVALLIER Roquevaire	42 04 20 40
25 BLANCHET Auriol	42 04 70 53
26 CAILLAC La Bouilladisse	42 72 37 43
27 DERVAUX Roquevaire	42 04 20 51

PERMANENCES AU CENTRE-SOCIAL

CABINET MEDICAL : (42 72 53 81)

- . Mercredi après-midi : Dr MONTY
- . Vendredi matin : Dr LAZARIS

ANPE (MME TRANCHANT)

- . Le 4ème Mardi de chaque mois

MUTUELLE DE ROQUEVAIRE

- . Tous les Jeudis à 16 heures

PERMANENCE DES ELUS

(Samedi matin en Mairie)

OCTOBRE

17	Monsieur LONG
24	Madame MARCELLIN
31	Monsieur MICHEL

NOVEMBRE

7	Monsieur MONTY
14	Monsieur BELET
21	Monsieur PIN
28	Monsieur SANTONI

DECEMBRE

5	Madame SILVIA (dispensée)
12	Monsieur SIRGUE
19	Monsieur BELET
26	Monsieur COLLOMB

LE CARNET

Mariages :

BERENGER Franck et CHOURAQUI Marie France
le 25 Juillet 1992

USCIATI Bruno et ANDREO Michèle
le 5 Septembre 1992

Décès :

POUGNAS Jean le 23 Juillet 1992

GUIENNE épouse THIBOUST Gisèle
le 7 Août 1992

CLAVESANI Désiré le 7 Août 1992

CROTTA René le 23 Septembre 1992

RAMPAL Augusta le 19 Octobre 1992

Naissances :

HUGUET Précillia le 19 Août 1992

AMIOT Lucile le 29 Août 1992

GENTIL Marc le 8 Juillet 1992

DENICANT Alexandra le 27 Septembre 1992

*Nous remercions les familles CAMBIER et TABONE
pour leur don généreux effectué à l'occasion
du mariage de leurs enfants.*

INVITATION

La population de Belcodène (parents, enfants, amis) est cordialement invitée à l'inauguration officielle du **RESTAURANT SCOLAIRE** qui aura lieu le **samedi 28 Novembre 1992** à partir de 11 heures.

LE PAIEMENT DE VOS PRESTATIONS FAMILIALES

En début de mois, certains d'entre-vous appellent les Allocations Familiales pour savoir quand seront versées leurs prestations.

Sachez que le paiement de vos prestations s'effectue rigoureusement dans les premiers jours de chaque mois, c'est-à-dire aux alentours du 5. Elles doivent donc vous parvenir quelques jours après. Lorsque cette date est un jour férié ou se situe au cours d'un Week-end, le paiement est retardé d'un ou deux jours.

Alors, soyez confiants et n'appellez pas inutilement la C.A.F.; vos allocations vous seront versées en temps opportun.

Attention, les Prestations Familiales mensuelles dues pour un mois ne sont versées que dans les premiers jours du mois suivant.

Exemple : Les Prestations Familiales mensuelles du mois de Décembre 1992 seront payées le 5 Janvier 1993.

Notez encore que la plupart des Prestations Familiales sont dues le mois suivant celui au cours duquel toutes les conditions d'octroi sont remplies.

Exemple : Si votre deuxième bébé est né au mois d'Octobre, vous ne bénéficierez des Allocations Familiales pour deux enfants qu'à compter du mois de Novembre et le montant dû, vous sera payé à terme échu, c'est-à-dire le 5 Décembre.

Allocations Familiales, vous faire la vie plus facile.

LA VIE COMMUNALE

LES BOULES A BELCODENE

Du 6 Juin au 6 Septembre, les nombreux concours de boules, organisés par le Comité des Fêtes de Belcodène, ont connu un franc succès.

Durant tout l'été, la disponibilité et le dévouement de nos organisateurs ont contribué à la bonne tenue de cette grande saison bouliste.

Nous rappelons que l'A.S.C.B., le Bar Crillou et le Cercle du Progrès ont également participé à l'animation de certaines soirées.

Que ce soit à la mêlée, en équipe choisie ou en équipe mixte, nous avons pu apprécier la qualité de quelques parties «très serrées». Si le pointeur a la lourde tâche d'embouchonner, le tireur, lui, doit nous faire entendre le bruit métallique du «carreau

réussi». Ainsi, d'autres équipes, moins chanceuses, ont dû «baiser Fanny»

Certains concours ont même attiré les joueurs des villages des alentours. Soulignons le très brillant comportement des joueurs belcodénois ainsi que des joueuses belcodénoises, qui, malgré quelques parties acharnées, ont agi avec sportivité, face à nos voisins de la Bouilladisse.

Gageons que les boules à Belcodène, connaîtront d'autres brillants succès, et attireront encore de nombreux participants. Car, croyez-nous, les soirs d'été à Belcodène, il fait bon vivre à «prendre le frais» sur le banc.

Les organisateurs boulistes du C.D.F.

ASSOCIATION DES ANCIENS

Les vacances sont finies... Revoilà pour nous le moment des retrouvailles et l'envie de reprendre avec joie les rencontres des jeudis après-midi.

Vous qui êtes en pré-retraite, à la retraite, en invalidité, vous qui atteignez 60 ans, le club vous attend... Des sorties, des repas, des voyages... le tout dans la bonne humeur, devraient vous inciter à venir nous rejoindre.

Un doute, une question, un peu de réticence, ne restez pas dans l'expectative de savoir, comblez votre curiosité en venant vous renseigner tous les jeudis après-midi à partir de 14 heures à la salle P BOGI. Nous vous attendons, nous vous renseignerons... et vous serez les seules maîtres pour juger.

L'Assemblée Générale de l'Association aura lieu la deuxième quinzaine d'Octobre. La date définitive vous sera communiquée par convocation et par voie d'affiche.

La présidente
Madame LEBAILLY.

LA SOULEIADO

Depuis quelques années, notre ensemble vocal qui participe à la plupart des manifestations organisées dans le village ou dans les communes voisines a connu une évolution que beaucoup de chorales nous envie.

Composé d'une vingtaine de personnes ayant atteint l'âge de la retraite, il rassemble celles et ceux, qui, bien que ne possédant ni voix exceptionnelle, ni connaissance musicale, aiment le chant pour lui-même, mais également pour la distraction et le plaisir que procure sa pratique collective.

Nous ne sommes et ne resterons que des amateurs de niveau modeste, mais nombre de ceux qui nous ont suivis depuis nos débuts, reconnaissent les progrès réalisés, qui nous permettent aujourd'hui de nous mesurer sans rougir à des groupes équivalents ou parfois plus conséquents d'autres villages.

Vous, qui aimez chanter pour vous-même et qui acceptez la convivialité, ne vous privez pas du bonheur de vous exprimer.

Venez assister à nos répétitions du vendredi après-midi (à partir de 14 heures à la salle P. BOGI), nous serons heureux de vous y accueillir.

Madame LEBAILLY.

AU PAYS DE MARCEL PAGNOL

Si l'orage de la veille a fait hésiter certains marcheurs, une dizaine de courageux, étaient au rendez-vous ce dimanche 10 Octobre à 7 heures (malgré 2 retardataires), pour découvrir les sites et paysages de Pagnol.

Au départ de la «Fontaine de Manon», à la Treille, en direction des collines, en passant par la «Source du Pichoun Oume, la Source du Laurier et la Source du Chien, nous sommes arrivés à la «Grotte du Grosibou».

Vers midi, devant la «Grotte de Baume Sourne», à l'abri du mistral, nous déposons nos sacs à dos, pour apprécier le pastis offert par le Comité des Fêtes, et attaquer la Croix du Garlaban, à 710 mètres d'altitudes.

Pour Didi et les autres, cette ascension est bien récompensée, lorsque au sommet, de la table d'orientation, «estransinés» par le mistral un panorama inoubliable de notre Provence s'offre à nos yeux. «Aqui sian arriba au plus marri».

Le retour s'est effectué par le «Vallon du Passe Temps» en passant par la Source du Cerf, la Grotte de Manon, le Puits du Tambour.

Après 8 heures de marche, les mollets et les genoux «en compote», c'est le retour à la Treille.

Une dernière halte au cimetière pour voir les 4 tombes de Marcel PAGNOL, Lili le petit frère des collines, Paul le dernier chevrier et Marius BROQUIER l'ami de PAGNOL.

Le Comité des Fêtes et les participants remercient François, notre guide local qui, à travers de nombreuses anecdotes et expressions provençales nous a fait découvrir ces collines, «souvenirs d'enfance» tant de fois chantés par PAGNOL, dans ses films et ses récits.

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous prochainement pour une nouvelle randonnée, toujours soucieux de respecter notre programme. L'ambiance chaleureuse et sympathique de cette journée laisse espérer que notre prochaine sortie attirera un nombre plus important de randonneurs.

COMMUNIQUE

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Belcodène aura lieu le **Samedi 14 Novembre 1992** à 11 heures à la Maison du Temps Libre.

DATE A RETENIR

Samedi 21 Novembre 1992 repas dansant «Daube spaghettis», reprenez dès à présent cette date sur votre agenda, toutes les informations nécessaires vous seront données par voie d'affiche.

Le Comité des Fêtes de Belcodène.

MANIFESTATIONS

Samedi 21 Novembre :

Soirée organisée par le
Comité des Fêtes

Samedi 5 Décembre :

Loto de l'A.S.C.B.

Dimanche 6 Décembre :

Loto du Comité des Fêtes

Samedi 12 Décembre :

Loto du Club du 3ème Age

Dimanche 13 Décembre :

Loto du C.O.S du
Personnel de la Mairie

Samedi 19 Décembre :

Noël des enfants suivi du Loto
de la Coopérative Scolaire

Samedi 2 Janvier :

Loto du Comité des Fêtes

TENNIS A LA BOUILLADISSE

En attendant d'avoir nos propres courts, nous vous donnons quelques indications pour pouvoir jouer, au C.S. Bouilladisse. Les tarifs sont les suivants :

✓ Droit d'inscription (pour les nouveaux adhérents) :

500 F pour un couple,
350 F pour un adulte,

✓ Cotisation annuelle :

550 F pour un couple,
400 F pour un adulte,
150 F pour un enfant (jusqu'à 12 ans),
200 F pour un jeune (de 13 à 18 ans),
800 F pour une famille (couple + 2 enfants ou plus).

✓ A ajouter :

25 F par personne pour la carte C.S.B.

✓ Cautions :

50 F par badge
20 F par clé des courts.

✓ Leçons :

pour l'école de tennis : 600 F pour l'année.

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame LIAGRE ou Monsieur SIMONET (les deux éducateurs du club). Nous vous informons qu'il y a une école compétition (Monsieur SIMONET) et une baby-école (Madame LIAGRE).

✓ Les permanences :

. les samedi 17, 24, et 31 Octobre de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

. le dimanche 1er Novembre de 9 h à 12 h.

Penser à se munir de 2 photos, un certificat médical, et une quittance de loyer ou d'E.D.F.

ACTIVITES SPORTIVES A BELCODENE

✓ AIKIDO

. lundi et mardi de 19 h à 21 h,
. mercredi matin.

✓ JUDO

. mercredi et vendredi de 17 h à 19 h.

Ces sports se pratiquent dans les anciennes écoles. Pour tout renseignement voir les responsables ou Monsieur Georges ESTIENNE.

✓ DANSE

. lundi soir
. mercredi de 13 h à 14 h pour les enfants,
. et de 14 h à 15 h pour les jeunes.

Lieu de pratique : la salle du temps libre. Pour tout renseignement s'adresser aux responsables.

LES HABITUES DU MARSEILLE-CASSIS RECIDIVENT

A l'occasion du 14^{ème} semi-marathon Marseille-Cassis du 25 Octobre 1992, une dizaine de courageux Belcodénois essayent d'améliorer les performances déjà très honorables de l'année dernière.

Cette année c'est avec les couleurs de Belcodène qu'ils affronteront les 10 000 concurrents de cette populaire épreuve marseillaise et gageons que les tee shirts "j'aime Belcodène" du Comité des Fêtes transcenderont nos valeureux marathoniens. A l'heure ou nous imprimons, rien n'est joué encore, nous vous tiendrons au courant du déroulement d'épreuve et des résultats et présenterons plus en détail nos valeureux participants à qui vont d'ores et déjà tous nos encouragements.

A BIENTOT SUR LES COURTS

SPECTACLES

CINEMA

Une séance a lieu tous les quinze jours à Belcodène dans la salle du temps libre. Au programme des films récents et très intéressants. Rendez-vous à la prochaine séance

THEATRE

à Aubagne :

17 Octobre «ORNIFLE» de Jean Anouilh avec Jean Claude Dreyfus,

21 Octobre «LA FAMILLE ECARLATE» de Jean Loup Dabadie avec Annie Girardot,

6 Novembre «LA LECON ET LA CANTATRICE CHAUVE» de Eugène Ionesco,

14 et 15 Novembre «JE VEUX VOIR MIOUSSOV» de M.G. Sauvageon,

4, 5 et 6 Décembre «ICI RADIO ALGER» de Dominique Cier.

CONCERTS

à Aubagne :

12 Décembre MAITRISE GABRIEL FAURE.

VARIETES

à Aubagne :

22 Octobre récital MARCEL AMONT et ses danseuses,

21 Novembre récital de chansons par LEILA CHALANE.

à Vitrolles :

19 Novembre JACQUES HIGELIN.

SPECTACLES POUR LES SCOLAIRES

à Aubagne :

17, 18 et 19 Novembre LE PEPIN DANS LE CITRON de et par Olivier Foucher pour les classes de CE1 et CE2.

VIE ASSOCIATIVE

à Aubagne :

17 Décembre (entrée gratuite) concert de la musique de la LEGION ETRANGERE,

20 Décembre LA PASTORALE MAUREL par l'ESCOLO DE LA NERTO.

FESTIVAL DE VIOLON

à Aix en Provence :

du 11 au 17 Octobre ZINO FRANCESCATTI au théâtre municipal.

Si vous avez des programmes de festivités dans nos communes voisines, nous vous serions reconnaissants de les faire parvenir au journal, pour que celui-ci puisse les diffuser. Merci d'avance.

LE CINEMA A BELCODENE

Il est rappelé que des séances de cinéma sont offertes régulièrement à la salle P. BOGI pour un prix des plus réduits !

Les programmes sont le plus souvent proposés en exclusivité c'est à dire qu'ils passent en même temps à Belcodène et dans les salles de Marseille et Aix en Provence.

La faible fréquentation constatée montre pourtant que cet avantage, que les villages voisins nous envient, n'est pas apprécié par les belcodénois à sa juste valeur aussi nous lançons un appel pour qu'ils en prennent conscience et viennent plus nombreux au spectacle (généralement un vendredi sur deux à 21 heures).

PROCHAINS FILMS

ALIEN III vendredi 30 Octobre

LA MAIN AU BERCEAU vendredi 6 Novembre

Christophe COLLOMB vendredi 4 Décembre

INFORMATION MUSICALE

RESULTATS DU CONCOURS DE PIANO DU 4 JUILLET 1992

PAR LA FEDERATION FRANCAISE DES PROFESSEURS DE MUSIQUE ET D'INSTRUMENTS (F.F.P.M.I.) ELEVES DE MADAME TOCHE

Ont obtenu sur 23 élèves présentés, 2 premières mentions avec trophée, 11 premières mentions avec médailles, 5 premières mentions et 5 deuxièmes mentions.

Le village de Belcodène a été une fois de plus à l'honneur

POLI Sandra (supérieur II) 1^{ère} mention avec trophée 92 points/100

MENSION Muriel (supérieur I) 1^{ère} mention avec trophée 92 points/100

ROUSSARD Emmanuel (supérieur II) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

ABRAINI Françoise (moyen II) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

DELFOUR Olivier (moyen II) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

ROGEZ Irène (moyen II) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

DALMASSO Nathalie (moyen I) 2^{ème} mention 75 points/100

MATHY Audrey (élémentaire II) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

BOGIE Virginie (élémentaire I) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

VITIELLO Thomas (préparatoire II) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

ABRAINI Noémie (préparatoire I) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

PIN Sylvie (préparatoire I) 1^{ère} mention 84 points/100

LOUIS Cécile (débutant I) 1^{ère} mention avec médaille 91 points/100

CASSAGNES Marie (débutant II) 1^{ère} mention 90 points/100

HERRERA Virginie (débutant I) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

MINISTERI François (débutant I) 1^{ère} mention 86 points/100

TORNATORE Sophie (débutant I) 1^{ère} mention 85 points/100

GERMER Emilie (débutant I) 2^{ème} mention 83 points/100

DALLIERE Armand (initial I) 1^{ère} mention 85 points/100

CHABANNAT Baptiste (initial I) 2^{ème} mention 84 points/100

LONG Marie Eve (initial II) 1^{ère} mention avec médaille 90 points/100

GILARDI Priscilia (initial II) 2^{ème} mention 84 points/100

GILARDI Astrid (initial II) 2^{ème} mention 82 points/100

Après ce brillant résultat, nous adressons toutes nos félicitations à ces jeunes musiciens ainsi qu'à leur dévoué professeur.

MUSIC GYM

Chaque mardi et jeudi de 18 h 30 à 19 h 30, salle du temps libre.

Venez participer à 2 séances sans engagement...

Renseignements sur place, ou au 42 72 37 11
(Anne Marie SILVIA) représentante ASC Belcodène.

ON NOUS COMMUNIQUE :

LA SECHERESSE

Voilà trois ou quatre ans que la sécheresse sévit dans notre région et bien sûr sur notre commune.

Ce climat défavorable frappe les édifices publics et privés. Les façades présentent des fissures plus ou moins importantes.

Ne parlant que des propriétés privées, pour remédier à ces dégâts, les propriétaires qui ne peuvent plus faire valoir la garantie décennale, il existe un recours, faire que notre commune soit déclarée sinistrée.

Que faire ?

Un registre sera ouvert en Mairie pour noter vos déclarations qui serviront éventuellement à déposer un dossier de «commune sinistrée».

M. BARRIAL

FAMILLE D'ACCUEIL

Qu'est-ce qu'une famille d'accueil ?

C'est une famille qui reçoit un enfant âgé de 5 jours à 12 ans, qui lui est confié par la D.D.I.S.S. (direction départementale des interventions sanitaires et sociales).

Il existe sur Belcodène plusieurs familles dans ce cas. Aussi, elles ont besoin de beaucoup de matériel de puériculture, de layette ou de vêtements d'enfants. Si vous voulez vous débarrasser de ces articles pensez à elles, elles vous en seront reconnaissantes.

Si aimer un enfant qui n'a pas eu de chance au départ de sa vie vous plaît, ou si vous connaissez des familles dans une situation difficile, alors contactez Madame POLETTI au 42 72 37 25, qui se fera une joie de répondre à toutes vos questions.

Monsieur le Maire nous prie d'insérer :

Monsieur le Maire,

Nous voudrions savoir si toutes ces personnes qui ne payent pas d'impôts dans la commune, n'habitent pas, ne votent pas, ont le droit de venir le jeudi ou autre jour manger les friandises qui proviennent des subventions de la commune que ne paie que la sueur de notre front les contribuables et entente des Bouches du Rhône, l'entre'Aide de tous les malheureux.

Dans l'attente de voir des affiches dans le village pour savoir si ces gens ont les mêmes droits au goûter que les Brécoudens.

Salutations respectueuses.

Madame GHIO Odette.

Réponse à la lettre «Réflexions» de Madame GHIO Odette au sujet des subventions allouées par la Municipalité au Comité Local d'entre'Aide et à l'Association des Anciens.

Madame,

Vous désirez une réponse publique : la voici.

Sachez Madame, que vos informations sont erronées car non actualisées. Le siège social de l'entr'Aide des Bouches du Rhône de Marseille permet à tous ses adhérents s'étant acquittés du paiement de la carte dans quelconque village des Bouches du Rhône, à fréquenter n'importe quel Comité Local ouvert dans le Département 13 et autant de fois qu'ils le désirent.

Sachez que ces personnes bénéficient du goûter tous les jeudis ou autres jours, celui-ci étant donné par la siège social de Marseille.

Vous allez me dire «et la subvention... que devient-elle ?

Cela fait, Madame, une douzaine d'années que je suis la Présidente déléguée du Comité de Belcodène, et je peux vous affirmer que mon bureau est tout à fait compétent pour l'utiliser au mieux.

Madame LEBAILLY.

LE CENTRE DE LOISIRS

(Centre Aéré)

Comme annoncé dans le précédent numéro de «Lou Messagié», un premier bilan a été établi par les animateurs au Centre.

Leurs conclusions sont les suivantes :

✓ EQUIPE D'ENCADREMENT

Juillet : 1 directrice
1 directeur adjoint
3 animateurs

Août : 1 directrice
1 animateur
1 animateur supplémentaire hors des sorties ou des mini camp.

Le nombre d'enfants étant peu élevé l'effectif d'encadrement a été réduit en Août.

✓ EFFECTIF D'ENFANTS :

388 journées enfants ont été réalisées durant l'été.

Juillet : 168

Août : 220

Une moyenne de 11 à 12 enfants par jour.

Une progression du nombre d'enfants a été constatée la dernière semaine d'Août.

Activités : le nombre d'enfants étant peu élevé, des difficultés financières au niveau du transport auraient été rencontrées si la Compagnie BURLE n'avait pas offert gratuitement ses services durant tout l'été :

une ou deux fois par semaine des sorties à la piscine étaient réalisées

- deux sorties Aquacity (1er Juillet, 1er Août)

- un mini camp de 2 jours à la Couronne a été réalisé sous tentes

- deux journées à thème organisées par les FRANCAS réunissant 10 centres de loisirs affiliés chaque fois, soit 200 enfants la première journée : 280 la seconde.

La première journée, en Juillet à Port St Louis du Rhône, baptisée «Sport en Fête», a permis aux enfants de s'affronter dans un tournoi de Base Ball pour les plus grands, de s'initier à l'escalade, de participer à des jeux sportifs, et de se baigner pour les plus petits.

La seconde journée s'est déroulée en Août, elle avait pour thème «l'air et le vent». Une quinzaine d'ateliers étaient proposés toute la matinée et en début d'après-midi. Puis un regroupement de toutes les réalisations faites durant la journée ou réalisées tout au long du mois d'août dans les centres a permis aux enfants de faire une démonstration de leurs réalisations.

De nombreuses activités manuelles ont été proposées aux enfants tout l'été ainsi que de nombreux jeux sportifs ou de pleines natures, lorsque les enfants restaient au village.

Des promenades aux alentours de Belcodène ont permis aux enfants de découvrir ou redécouvrir leur village.

✓ BILAN FINANCIER

Salaires	28 198.00 F
Educatif	11 282.00 F
Assurance	2 975.00 F
Coordination	5 084.00 F
Frais de gestion	5 084.00 F
TOTAL	52 623.00 F

Usagers	16 435.00 F
Prestations C.A.F.....	5 806.00 F
Total Produits	22 241.00 F
Part Mairie	40 382.00 F
(dont 10 000 F de restauration)	

RESEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'amélioration des services et des équipements un groupe de conseillers (MM. BELET, LONG, MINIHI, MORENO et SIRGUE) a étudié au premier trimestre 1991, la question de l'assainissement. Ce groupe s'est adjoint dans un deuxième temps la participation d'un responsable du SIBAM pour contrôler la pertinence et la faisabilité des différentes hypothèses.

PRINCIPES

Devant les risques potentiels de nuisances (absence de tout-à-l'égout, raccordements sauvages des eaux usées sur le pluvial...) le groupe a pensé qu'il était opportun d'envisager la création d'un système d'assainissement moderne garantissant toutes les conditions de confort et de salubrité.

Il s'est proposé d'étudier la faisabilité de l'opération dans le cadre des orientations à long terme qui sont les siennes.

Un schéma directeur, s'il était retenu, permettrait de faire, dans la durée, les rénovations nécessaires.

OBSERVATIONS

Une approche globale de la topographie de la commune fait apparaître qu'une opération d'ensemble sera techniquement complexe et par conséquent très onéreuse.

En effet, à partir de la ligne de Crête qui partage la commune (représentée approximativement par la route départementale 46C), sont situés plusieurs bassins versants répartis de chaque côté de cet axe.

En conséquence, tout aménagement d'ensemble nécessitera un équipement très important, difficile à réaliser et de toute façon composé de plusieurs réseaux indépendants.

Une première solution consisterait à définir des tranches de réalisation, en priorisant celle desservant le maximum d'habitations.

SUGGESTIONS A L'ETUDE

Après positionnement de l'habitat sur un plan-relief (par report des données cadastrales), il apparaît que le bassin versant principal (du lotissement des Puits jusqu'à la partie inférieure du lotissement de l'Albinos) regroupe un maximum d'habitations. Ce sont 200 maisons environ qui pourraient être raccordées, représentant 60 % des logements de la commune.

L'aménagement d'un collecteur sur cet axe, conduirait naturellement à installer la station d'épuration dans le secteur de la zone d'épandage actuelle. Ainsi située elle limiterait les problèmes de nuisances (éloignement du village, faible densité de population).

A ce stade de sa réflexion, le groupe décide de s'adjoindre l'avis du SIBAM, réalisateur d'un avant projet sur la question.

CONCLUSIONS

De l'ensemble des réflexions, puis de la séance de travail avec Monsieur GARAUD représentant le SIBAM, ressortent les points suivants :

Est confirmé que les travaux nécessaires pour la réalisation d'un réseau d'assainissement complet seraient extrêmement complexes à réaliser. En effet, l'installation d'un collecteur sur des voies existantes (chemin du Cros de Claudas) n'est possible que sur une faible longueur du parcours, au delà, le trajet imposé traverserait des propriétés privées, ce qui augure mal de la réalisation rapide de l'opération.

Le problème est du même ordre pour situer les réseaux secondaires de raccordement (sur chacun des versants). Ils devraient traverser, pour leur quasi totalité, des terrains et propriétés privés. Aux difficultés techniques, viendraient s'ajouter des problèmes administratifs, voire juridiques, très complexes et très longs à résoudre.

De l'avis du SIBAM les réponses individuelles actuellement en cours (fosses septiques) sont, à Belcodène, bien adaptées à la situation. Aucun problème de nuisance n'est signalé. Le raccordement au tout-à-l'égout n'est donc pas impératif. La charge financière qu'il représenterait pour les habitants serait hors de proportion avec son intérêt. Il ne présenterait aucun avantage significatif.

Si la situation peut rester en l'état, il serait toutefois opportun d'orienter les différentes opérations pouvant être entreprises sur le site du collecteur principal, de façon à ce qu'elles ne gênent pas son éventuelle réalisation ultérieure. Tout semble indiquer que le tout-à-l'égout ne soit plus, dans un avenir proche, la

solution unique à la question de l'assainissement. En effet, semblerait devoir s'y substituer d'ici peu des équipements légers du type mini-stations offrant d'excellentes prestations. Ces mini-stations individuelles remplaceraient les fosses septiques pour un coût d'installation et d'entretien équivalent.

Dans l'immédiat certaines observations peuvent être faites :

- il est nécessaire de bien vérifier le système de filtration des eaux pluviales du lotissement des Puits. Bien qu'il soit correctement réalisé, la configuration du terrain rend impératif sa vérification régulière.
- le raccordement sur le pluvial des eaux usées de certains logements demeure interdit. Il faudrait conduire une action pour régulariser la situation.
- certains aménagements semi-collectifs (micro-stations) pourraient être envisagés dans les quartiers s'y prêtant et le nécessitant (Hautes Bastides, Place du Cercle).



ENVIRONNEMENT : Déchets ménagers

De plus en plus de déchets, c'est la rançon de la Société de consommation.

Sur le plan national, les français ont produit l'an dernier, 20 milliers de tonnes d'ordures ménagères, soit 1 Kg par jour et par personne.

Le «Tout à la poubelle», est un mythe dépassé.

Il faut responsabiliser le citoyen depuis l'achat des produits, jusqu'à leur destruction, et les industriels pour la récupération de leurs emballages.

L'avenir est au produit recyclable.

Ce n'est plus une affaire de choix, mais de nécessité.

Plus de 6 000 décharges seraient fermées d'ici quelques années et seraient remplacées par des incinérateurs dans chaque département.

Seulement, le tri sélectif des déchets sera indispensable, afin d'éviter un coût trop lourd pour les communes, donc du contribuable.

L'incinération des ordures ménagères coûte de 3 à 5 fois plus cher que la mise en décharge actuelle, en comptant bien entendu le tri sélectif préalable.

Coût actuel en décharge : 100 F / tonne.

Les déchets ménagers de Belcodène sont mis en décharge «contrôlée» de Peypin. Cette dernière fermera ses portes dans 2 ans au maximum.

Ils représenteraient en 1991, 356 tonnes, soit environ 1 Kg par jour et par personne, ce qui serait sensiblement

égal à la moyenne nationale, pour un coût de 42 000 F à la commune.

Dans un proche avenir, le ramassage et la taxation des ordures ménagères seraient personnalisés, chaque personne serait responsable du volume de ses déchets et paierait en conséquence.

Les municipalités participent activement aux réunions qui se déroulent un peu partout, afin de trouver les meilleures solutions aux problèmes évoqués.

Des «coins de propreté» seront bientôt implantés dans toutes les communes avec des conteneurs sélectifs de produits :

(verre, papier, bouteilles en plastiques, acier des boîtes de conserves...).

Des filières de récupération se mettent déjà en place.

De nouvelles entreprises naîtront de ces différentes opérations de recyclage de produits et de leur incinération.

Ce qui serait aussi une source d'emplois pour beaucoup de gens.

Changer nos habitudes et nos mentalités, ne sera certes pas facile.

Cela demandera beaucoup de temps, d'efforts et de volonté.

Mais l'important, est d'y arriver, pour une plus grande qualité de vie et un environnement plus propre.

Christine MAIGRET.



Décharge d'Entressen - Quel Spectacle !!!

LA FUREUR DE LIRE

Début Septembre 1992, avait lieu depuis trois années consécutives, à Fuveau, un salon du livre, où chacun d'entre nous pouvait rencontrer et discuter avec son écrivain favori.

Après Edmonde CHARLES ROUX, et Hervé BAZIN cette année Yves BERGER était parrain de ce salon.

Des stands bâchés étaient montés à cette occasion, sur le cours Leydet.

De nombreuses personnes s'étaient déplacées.

Les écrivains assis devant leur table, où s'entassaient quelques livres, regardaient médusés mais ravis cette foule allant et venant jusqu'à eux.

Un concours de scrabble et de dictée étaient disputés au collège du Font d'Aurumy.

Les parties étaient ouvertes à tous, pour un engagement fixé à 20 F par concours.

La remise des coupes était prévue à 17 h 30 sur le podium des écrivains.

LES ECRIVAINS PRESENTS

Edmonde CHARLES ROUX : Désir d'Orient (Grasset).

Yvan AUDOUARD : Contes de ma Provence (le Pré aux Clercs).

Georges N'GUYEN VAN LOC : Le Triangle d'Or.

Arlette AGUILLON ROURE : Des astres en politique (Acropole).

Jean Claude REY : l'Héritier des utriculaire (Crédéz).

Jean CONTRUCCI : La cathédrale engloutie (Grasset).

Jacqueline DUCHENE : Bussy Rabutin (Fayard).

Jean CHELINI : Aube du moyen âge (Picard).

Jean BOISSIEU : Delphine (Grasset).

Nicole CIRAVEGNA : l'Île blanche (Jeanne Laffite).

Patrick MASSAIA : Garlaban, chant du roc (J.M. Garçon).

Gérard GINOÛ : Le mas des pialons (Edisud).

Geneviève SCHURER : Les hautes plaines (le pré aux clercs).

Pierre SOGNO : L'appel du volcan (Ramsay).

Certains de ces titres sont disponibles à la bibliothèque.

QUELQUES DERNIERES ACQUISITIONS

FRANCK et VAUTRIN : Le temps des cerises, la Dame de Berlin.
STELL Danielle : Secrets, Zoya.

MAGNAN Pierre : Les enquêtes du commissaire Laviolette.

CHEVALIER et SEGUR : Le pays des songes, la saison des cendres.

MAILIN Charles : Mitterrand intime.

DE ROUILLY Jacqueline : L'enseignement en détresse.

DE RONSARD Pierre : Poésies choisies.

GERBOD Paul : La vie quotidienne dans les lycées.

GARELLO Jacques et NAUDET Jean Yves : L'abécédaire des sciences économiques.

GRATELOUP Léon Louis : Nouvelle anthologie philosophique.

MALIMOODY Betty : Jamais sans ma fille (tome 2).

BARKHORDAR Nahai Gina : Le cri du paon.

WEYLAND Aria : Les chevaliers d'aquarius.

BAZIN Hervé : Le grand méchant doux.

TITO : Tendre banlieue, le cadeau.

JACQ Christian : L'affaire Toutankhamon (roman).

MARY HIGGINS CLARK : Nous n'irons plus au bois (spécial suspense).

ROMIANDRISSA Joana : La méthode Arthur.

Alexandre JARDIN : Petit sauvage.

CHERTOK Léon : L'hypnose.

NIMIER Marie : L'hypnotisme à la portée de tous.

CONRAD : La sirène des Caraïbes.

MAC CULLAIGH COLLEEN : L'amour et le pouvoir, les maîtres de Rome (1), la couronne d'herbe, les maîtres de Rome (2).

SERAFINI Dominique : Cousteau la légende du grand requin blanc.

DEMERY Jean Pierre : Soulaïdo (histoire des tissus provençaux, façonnage de création).

SLAUGHTER Franck : 11 titres dont : Le mirage doré, Le cœur à ses raisons, Le glaive et la croix, La divine maîtresse, Non pas la mort mais l'amour...

Nous vous informons que les horaires d'accueil ont changé : samedi : 10 h 12 h Mercredi 17 h 30 19 h.

Soyez gentils de les respecter car nous avons encore après la fermeture de la bibliothèque la saisie des livres à effectuer sur l'ordinateur et le rangement de ces derniers.

Cela nous demande beaucoup de temps, nous vous remercions de votre compréhension.

Pour les Inconditionnels de théâtre :

Des cours sont donnés actuellement au Centre Culturel de la Bouilladisse, le lundi de 20 h 30 à 22 h 30 par un professionnel : Monsieur Bernard HOURS.

Il se fera le plaisir de vous accueillir et de vous transmettre sa passion pour le théâtre.

La responsable : Madame CLO WY PYCH tel : 42 72 39 24.

Les tarifs : 30 F d'inscription pour l'année.

+ 150 F pour pratiquer cette activité toute l'année

+ 100 F par mois au professeur.

*A très bientôt !
Les Bibliothécaires.*

UN PEU D'HISTOIRE

EXTRAITS D'UN DICTIONNAIRE DES VILLES, VILLAGES ET HAMEAUX DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE,
PAR ALFRED SAUREL.

Édité en 1878

«L'histoire de la Commune de Belcodène n'offre aucun fait digne d'être cité, et ce n'est que dans le Cartulaire de Saint Victor que nous voyons figurer son nom au XIème siècle.

La Charte n° 135, du 13 Décembre 1010, nous apprend que BILLIDE, fille de GUILLAUME, Vicomte de Marseille, donne au Monastère de SAINT-VICTOR tout ce qu'elle possède à Belcodène :

«dono in castro Bulchedenes totum quod ibi habere débeo.»

La Charte n° 19, du 19 Juin 1020, mentionne que FOULQUE et sa femme Odile donne à la même abbaye la quatrième partie de ce qu'ils possèdent à Belcodène : «de villa vero quam dicunt Bulcodinas IIII partem».

La Charte n° 16, du 15 Octobre 1040, prouve que GUILLAUME Vicomte de Marseille, donne aussi à SAINT-VICTOR un mas qu'il possède dans le quartier de Belcodène : «mansum in villa Bulcodenas».

La Charte n° 32, de l'année 1044, rappelle la donation précédente : «quartem vero partem de villa Bulcodenas».

La Charte n° 138, du 22 Mars 1093, dit que PONS MAUNIER et sa femme Salome donnent au même Monastère ce qu'ils possèdent à Belcodène : «castra olerias et Buccodenas cum omnibus eis av inXXX pertinentibus».

Enfin la Charte n° 702, de l'année 1156, est relative à la cession que fait l'abbé de SAINT-VICTOR aux fils de Raymond GAUFRIED, de la moitié de Belcodène que ceux-ci revendiquaient : «dimidiam partem Bulcodenis».

Au point de vue ecclésiastique, la possession de Belcodène avait été disputée par l'Archevêque d'Aix et par l'Evêque de Marseille. En suite de deux transactions faites les 31 Août et 27 Octobre 1255, il fut convenu entre GUILLAUME AUDIBERT, Archidiacre de FREJUS et Raymond de BARJOLS, sacristain d'Arles,

commissaires nommés par le Pape Alexandre IV, que l'Eglise de Belcodène appartiendrait alternativement aux deux diocèses, c'est-à-dire une année à celui de Marseille et une année à celui d'Aix, ainsi de suite, mais elle était paroisse et succursale de Fuveau, dépendante de l'abbaye de SAINT-VICTOR.

Au XIVème siècle, la seigneurie de Belcodène appartient à la famille SABRAN, par suite du mariage de Isoarde de ROQUEFEUIL, dame de Puyloubier, issue des vicomtes de Marseille, avec Jean de SABRAN, Grand Chambellan de la Reine JEANNE, avec droit de juridiction, sous la mouvance du Comte de Provence, qui avait les cas royaux, les appels et les dénis de justice.

Durant le XVème siècle, la terre de Belcodène passa entre les mains de GAUCHIER de Forcalquier, Evêque de Gap (2 Décembre 1482), et ensuite à GAUCHIER de BRANCAS, Seigneur de Ceyreste (Montreuil). Plus tard, Charles HERMITE fut donataire de la terre et seigneurie de Belcodène, et fit hommage au Roi en cette qualité, en 1607. C'est lui qui, en 1688, vendit à la Commune une ferme, qui, bien que ruinée, porte encore le nom de «Chateau».

N'oublions pas de dire que précédemment, Belcodène était dans la vallée de Trets, et appartenait ensuite à la Viguerie d'Aix.

Belcodène a-t-il joué quelque rôle durant les invasions de Charles-Quint au XVIème siècle ? Peut-être. D'après la tradition, on aurait établi un campement de troupes sur le chemin devenu depuis lors, la route nationale 8 bis, pour surveiller ou barrer le passage à une armée venant dans l'intérieur. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il est aisé de voir un mur assez long, d'un mètre d'épaisseur, construit à sec, avec des pierres plates de petite dimension, qui porte le nom de redoute.

Belcodène ne fait partie de l'arrondissement de Marseille que depuis l'organisation des départements, en vertu de la Constitution de l'an VIII.

Les ARMOIRIES de Belcodène rappellent celles des SABRAN qui furent Seigneurs de Belcodène.

Commerce et Industrie :

L'exploitation des lignites de Gréasque et de Saint Joseph et d'une carrière de grès occupent spécialement les habitants. Il y a dans la commune même onze fours et quatre fabriques de ciment.

Edifices Publics :

L'Eglise paroissiale est située à quelques mètres au dessous du hameau des Bastides-Basses, sur le chemin vicinal n° 1. Cet édifice, construit en 1858, et consistant en une seule nef, de style roman, a remplacé la chapelle de Saint-Jacques où le service religieux régulier avait été rétabli en 1847. Le presbytère attenant à l'église date de 1861.

L'hôtel de ville, construit en 1846 et réparé en 1674, est une maison ordinaire situé sur le bord du chemin vicinal n° 1, un peu au dessous de l'église.

La chapelle Saint-Jacques est située sur un petit mamelon, à un demi-kilomètre à l'O. du chef-lieu de la commune. L'édifice actuel n'est pas ancien, mais il pourrait bien se faire qu'il eut été bâti sur les ruines de l'église Saint-Jacques dont il est question dans l'acte de 1255, cité plus haut.

Dénombrement de la population à diverses époques :

1820 : 174 h, 1861 : 228 h, 1866 : 234 h, 1872 : 196 h, 1876 : 210 h.

La superficie totale est de 1321 hectares, 87 ares, 23 centiares.

LE POETE DU JOUR

CRISE

Vous nous insupportez sinistres du mental
Augures de malheur propageant l'hébétude.
Vous semez l'asthénie, la peur, la lassitude.
Quel plaisir est le vôtre à saper le moral ?

A vous croire, tout file en quenouille, et l'on
Va droit, comme jadis les Grecs, en décadence.
Rien ne tourne plus rond sur la terre de France,
Et ce qui bouge encor, le fait à reculons.

Nos gouvernants seraient tous corrompus ou pire.
Ils montent aux affaires tels des intrigants.
Les meilleurs sont menteurs, la plupart des brigands,
Et le sens de l'Etat de jour en jour expire.

Le Sport se changerait en puissance d'argent.
Nos champions, avant tout, seraient ceux du dopage
Donnant à la jeunesse un regain de courage :
«Shootez vous donc un peu, faut être intelligent !»

Et notre Education ? Les maîtres devenus
Ronchonners fatigués, feraient un jour sur deux
Mauvaise garderie dans des lycées hideux
Pour combler le rejet de parents inconnus.

La religion aurait renié ses principes.
Elle ne serait plus qu'une superstition
Tenant à bout de foi une poignée de types
Qui relèveraient tous d'hospitalisation.

Les valeurs reconnues autrefois éternelles :
Mérite, compassion, honneur, travail, sérieux,
Sont devenues, bien sûr, suspectes à vos yeux,
Et seraient de l'Histoire à mettre à la poubelle.

Vous nous insupportez, attristés du mental.
Il fait trop chaud. Il fait trop froid. On est en crise.
Vous badigeonnez tout d'une peinture grise,
Et si l'on est content, c'est qu'on est anormal.

Allez vous faire voir, râleurs impénitents.
Les gens ne sont point sots. Ils savent bien, que diable,
Que si rien n'est parfait ce n'est pas en restant
Assis sur son derrière à déguster vos fables,
Qu'on rend son existence à peu près supportable.
Comme les plus nombreux savent depuis longtemps
Que chacun de son sort est premier responsable,
Si trois écerclés et quatre mécontents
Restent à vous subir sur le bord de la route,
Gémissant de leurs pleurs et doutant de leurs doutes,
Souffrez Messieurs, que l'on s'en foute !

UN BEL ETE AU CENTRE DE LOISIRS



